



Guide de l'étudiant-e 2022/23

MOZAIK

Hes-so

Table des matières

Bienvenue à la Haute école de travail social Fribourg – HETS-FR	5		
1. Informations générales		3. Offres académiques, infrastructures et services destinés aux étudiant-e-s	
Mozaïk	7	Conseil et aménagement des études	16
- Organisation du bâtiment Mozaïk	7	Bachelor avec mention bilingue français-allemand	16
Plan d'accès	8	Ressources et soutien	17
Transports et parking	9	Digital skills	17
- Parking automobile	9	Bibliothèque	17
- Parking vélos et scooters	9	- Accueil	17
- Mobility CarSharing	9	- Accès bibliothèque pour personnes à mobilité réduite	18
Accès pour personne à mobilité réduite	10	- Conditions d'utilisation pour le prêt	18
Feu, urgences et place de rassemblement	10	- Consultation sur place	18
Pharmacies	11	- Equipement	18
Défibrillateurs	11	- Horaires d'ouverture de la bibliothèque, durant les périodes de cours	18
Ascenseurs	11	- Droits d'auteur-e	18
		Cafétéria et salles de pause	18
2. Vie pratique à l'école		Service informatique	19
Heures d'ouverture	12	- Support utilisateur (Service Desk)	19
- Bâtiment Mozaïk	12	- Ordinateur personnel	19
- Réception Mozaïk	12	- Ressources informatiques	20
- Secrétariat académique pour les étudiant-e-s de la HETS-FR	12	- Logiciels	20
Badge personnel	12	- Logiciels bureautiques	20
Carte d'étudiant-e	13	- Antivirus	20
Carte d'étudiant-e internationale	13	- Sécurité informatique et risques sur Internet	20
Calendrier académique et horaires des cours	13	Internet et intranet	20
- Calendrier	13	Plateforme E-Learning « Moodle »	21
- Horaires des cours et écrans d'affichage des salles de cours	13	Impressions/Photocopies	21
Annonces ponctuelles	14	Mobilité nationale et internationale	21
Affichages	14	Egalité des chances	22
- Modalités	14	Mesures compensatoires	22
Petites annonces	14	HELP – conseil psychologique et social	22
Association Fribourgeoise des Étudiant-e-s en Travail Social (AFETS)	14	Gestion du stress	23
Douches et casiers	15	Crèche Pérollino	23
Ecole sans fumée	15		
Durabilité	15		

4. Questions administratives, droits et devoirs de l'étudiant-e

Dossier administratif des étudiant-e-s	24
Changement du statut de l'étudiant-e	24
Changement de nom	24
Changement d'adresse ou de téléphone	25
Portail étudiant-e via l'application IS-Academia	25
Messagerie électronique et circulation des informations au sein de la HETS-FR	25
Droit de réclamation	26
Coordination armée - école	26
Respect des exigences de réalisation de la formation de base en travail social	26
Déontologie académique et prévention du plagiat	27
Dépôt des travaux	27
Documents de référence	27

5. Aspects financiers

Frais d'études et autres frais liés à la formation	28
- Taxe d'études	28
- Taxes et contributions dues par les étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HES-SO//Fribourg : exemption des taxes d'études	28
- Contribution aux frais d'études	29
- Autres frais liés à la formation à la charge de l'étudiant-e	29
Bourses d'études	30
Allocations familiales	30
Assurance maladie et accidents	30
Assurance responsabilité civile privée	30
AVS-AI-APG	31
Mesures de reconversion AI	32

6. En dehors de l'établissement

Logement	33
Activités sportives	34
Culture et loisirs	34
Principales adresses en un coup d'œil	35

Bienvenue à la Haute école de travail social Fribourg – HETS-FR

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous sommes heureux de vous accueillir à Mozaïk en cette année 2022 qui marque notre 50^e anniversaire !

Vous vous lancez dans un parcours de formation que nous vous souhaitons riche de découvertes, d'apprentissages et de réflexion sur votre pratique. Il promet de nombreux défis à relever, des horizons à élargir, des idées nouvelles à faire émerger. Gageons qu'il saura renforcer votre positionnement et soutenir le développement de vos compétences tant professionnelles que personnelles. Il suscitera probablement des interrogations, des débats (parfois contradictoires), sans oublier des engagements formateurs eux aussi.

La présence de la HETS-FR au sein de la cité, sur le plateau de Pérolles, favorise les rencontres. Durant votre formation, vous aurez ainsi l'occasion de côtoyer des étudiant-e-s des autres Hautes écoles, d'aller à la rencontre de la population... Profitez de ces moments d'échange pour élargir vos horizons !

Le Guide que vous avez entre les mains comporte l'essentiel des informations pour comprendre l'organisation de votre Haute école. Il décrit succinctement ce qui est offert, précise les démarches à effectuer et indique les services et personnes auxquels vous pouvez vous adresser. Il a été conçu en fonction des questions que les étudiant-e-s qui vous ont précédé-e-s nous ont posées.

Nous souhaitons qu'il vous permette de vous orienter et de trouver des repères pertinents. De plus, l'ensemble du personnel de la HETS-FR est disponible pour vous soutenir et vous accompagner dans votre engagement.

Nous vous souhaitons plein succès dans vos études et nous nous réjouissons de vous côtoyer durant votre formation à la HETS-FR.

D^r Joël Gapany
Directeur



Rejoignez-nous
sur Facebook et LinkedIn

La Haute école de travail social Fribourg (ci-après HETS-FR) est l'une des Hautes écoles du domaine travail social de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Elle dispense un enseignement qui articule formation en école et formation sur les lieux de pratique dans une perspective interdisciplinaire.

Elle est également active dans les missions de Recherche appliquée et Développement, de Formation continue et de Prestations de service.

Afin de contribuer à votre tour à l'amélioration de ce Guide, n'hésitez pas à faire vos remarques et adressez vos propositions par courriel à: communication-ts@hefr.ch

Les indications contenues dans ce Guide sont données à titre indicatif et peuvent subir des modifications en cours d'année.

Fribourg, le 15 juillet 2022

1. Informations générales



Mozaïk

La Haute école de travail social Fribourg occupe un bâtiment commun avec la Haute école de Santé Fribourg, la direction générale et certains services centraux de la HES-SO FR. Ce bâtiment se trouve à la route des Arsenaux 16a à Fribourg.

Organisation du bâtiment Mozaïk

Hormis le 1^{er} étage, dédié à la direction générale de la HES-SO FR et à ses services centraux, les locaux des autres étages sont indistinctement à l'usage des deux Hautes écoles.

Etage 00: bibliothèque des Hautes écoles de santé et de travail social,
grands auditoires

2^e étage: réception, directions des deux Hautes écoles et services administratifs,
aulas, cafétéria

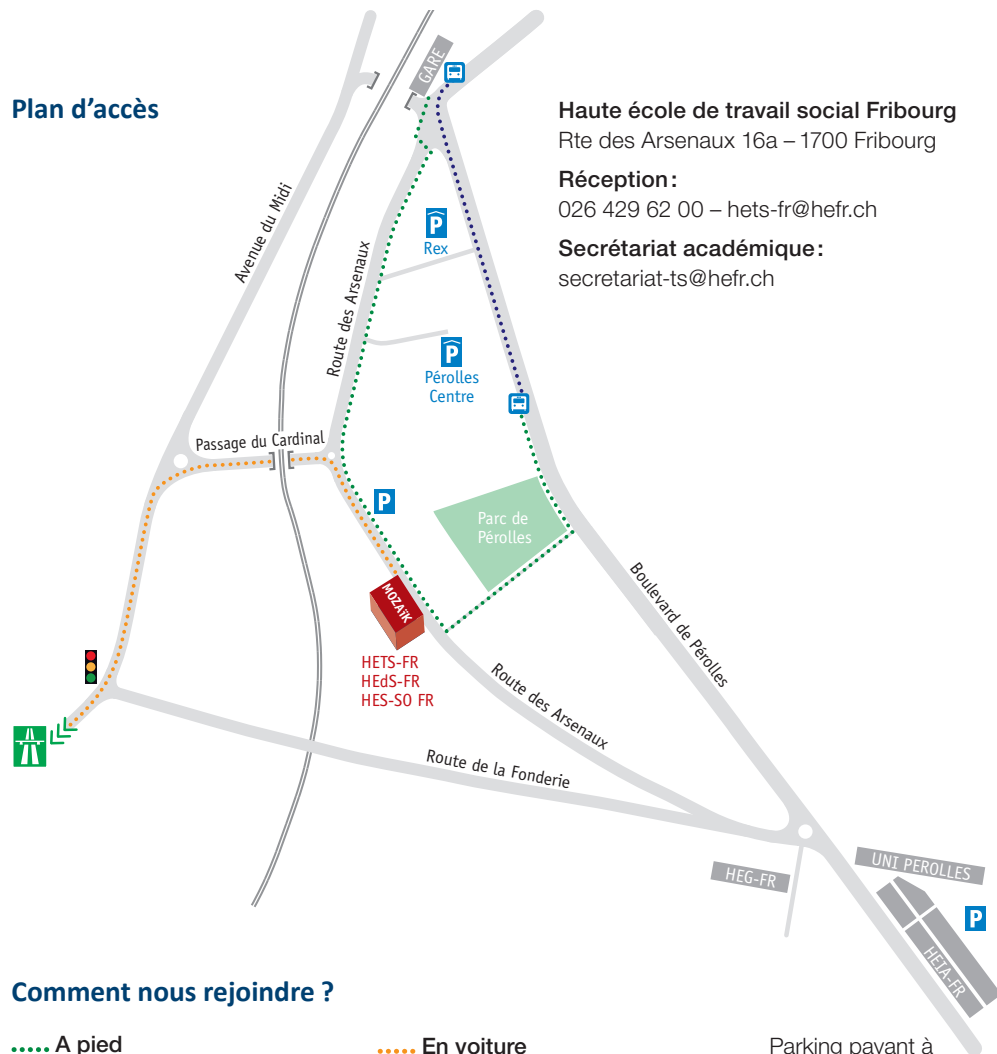
3^e étage: salles de cours et de séminaire

4^e étage: salles de cours et de séminaire

5^e étage: bureaux des professeur-e-s et des équipes de travail

Les numéros des bureaux du personnel de la HETS-FR sont affichés aux étages concernés et disponibles sur les pages personnelles de chaque employé-e via l'annuaire du site internet: www.hets-fr.ch/fr/la-hets-fribourg/annuaire

Plan d'accès



Haute école de travail social Fribourg
Rte des Arsenaux 16a – 1700 Fribourg

Réception :

026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch

Secrétariat académique :

secretariat-ts@hefr.ch

Comment nous rejoindre ?

..... A pied

Depuis la gare,
longer la route des Arsenaux
(10 min.)

..... En bus

Depuis la gare, bus n°1, 3 et 9
Arrêt « Fribourg, J. Vogt »
Continuer à pied et longer
le parc de Pérolles

..... En voiture

A12, sortie « Fribourg centre »
Suivre « Marly » pendant 2,6 km
jusqu'aux feux
Continuer tout droit
Prendre à droite au passage
du Cardinal
Prendre à droite sur
la route des Arsenaux

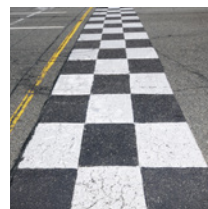
**Le site ne dispose d'aucune
place de parc**

Parking payant à
la route des Arsenaux,
à Pérolles Centre,
aux Galeries du Rex
ou à l'HEIA-FR

Park & Ride



www.agglo-fr.ch/mobilite



Transports et parking

D'une manière générale, et dans la perspective de favoriser un développement durable, la HETS-FR encourage les étudiant-e-s à se déplacer en transports publics et à favoriser une mobilité douce (10 min. à pied depuis la gare).

Parking automobile

Les places de parc situées dans le sous-sol du bâtiment sont réservées exclusivement au personnel. Des places de parc payantes peuvent être utilisées dans les environs de l'école aux conditions spécifiques de chacun de ces endroits (voir plan d'accès).

D'autres informations P + R sont disponibles sur le site: <http://www.agglo-fr.ch/mobilite>

La HETS-FR décline toute responsabilité et n'interviendra pas en cas de litige avec un-e propriétaire et/ou une autorité en raison de parcage illégal.

Pour les personnes à mobilité réduite dont le véhicule est muni d'un signe distinctif, deux places de parc sont à disposition dans le sous-sol du bâtiment. Veuillez vous référer aux indications figurant sur l'horodateur afin, cas échéant, de vous acquitter du montant requis pour la place de stationnement ; pour une utilisation de longue durée, merci de bien vouloir contacter l'administration de l'école.

Parking vélos et scooters

Des places de parc sont disponibles pour les vélos et les scooters :

- deux-roues motorisés : 20 places dans le parking souterrain.
- deux-roues non motorisés :
 - à l'extérieur, au niveau de la route des Arsenaux, aux entrées Nord et Sud du bâtiment (2 x 52 places)
 - 110 places couvertes sous l'esplanade de l'entrée principale (côté ouest du bâtiment)

Mobility CarSharing

Depuis 2009, la HES-SO Fribourg collabore avec Mobility CarSharing (Mobility@Campus). En ville de Fribourg, Mobility dispose d'une dizaine d'emplacements avec environ 25 véhicules. Depuis l'automne 2013, tous et toutes les étudiant-e-s en Bachelor ou Master peuvent bénéficier d'une offre spéciale avec des tarifs préférentiels :

- abonnement d'essai gratuit de 4 mois au réseau Mobility@Campus
- abonnement annuel au réseau Mobility@Campus pour Fr. 70.– (au lieu de Fr. 129.–)

L'inscription se fait directement sur le site internet de Mobility: <https://www.mobility.ch/fr/sinscrire-maintenant/aperçu-des-abonnements/abonnement-etudiant>.

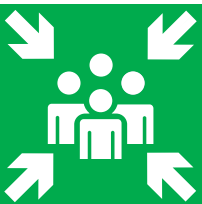
Pour toutes les autres solutions de mobilité (abonnement général des CFF notamment) les infos sont disponibles sur l'intranet de la HETS-FR.



Accès pour personne à mobilité réduite

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des ascenseurs peuvent être utilisés pour accéder à chaque étage ainsi qu'au parking. Des WC adaptés sont à disposition à tous les niveaux.

En particulier, les éléments de signalétiques indiquent les modalités d'accès aux auditorios du niveau 00 ainsi qu'à la bibliothèque.



Feu, urgences et place de rassemblement

En cas d'urgence, d'incendie ou de tout autre événement critique, veuillez vous référer aux affiches présentes dans les salles de classe et les locaux communs ainsi qu'aux panneaux d'évacuation situés dans les couloirs.

Si vous suivez un cours, conformez-vous aux consignes données par les professeur-e-s.

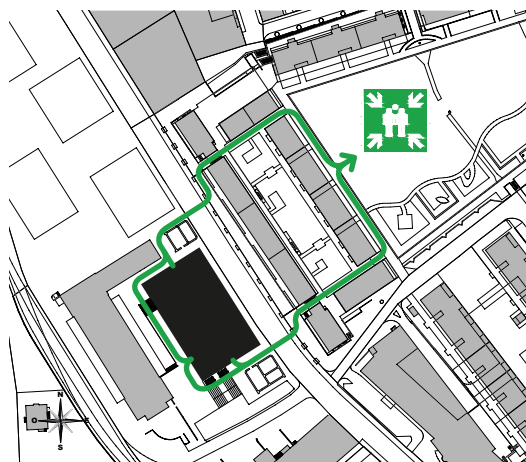
Si vous n'êtes pas en cours, restez dans le bâtiment lorsqu'une alarme au son continu retentit. Si l'alarme émet un son discontinu, évacuez dans le calme, en utilisant les escaliers et en suivant les panneaux d'issue de secours.



En cas de fréquentation du bâtiment le soir ou le week-end, vous êtes priés d'évacuer dès l'émission du son continu.

Lors de chaque évacuation, veuillez vous rendre obligatoirement à la place de rassemblement située dans le Parc de Pérolles (Domino).

Plan d'évacuation et de sauvetage



Lieu de rassemblement:
Parc de Pérolles (Domino)



Pharmacies

Plusieurs pharmacies sont à votre disposition dans le bâtiment. Elles sont indiquées sur la signalétique et marquées du pictogramme ci-contre.

Selon les directives en la matière, aucun médicament ne peut être mis à disposition dans une pharmacie de ce type. Chaque personne est responsable d'avoir sur elle les médicaments dont elle pourrait avoir besoin.



Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont également disponibles dans le bâtiment. Tout témoin d'un arrêt cardiaque est habilité à s'en servir, l'appareil détectant automatiquement le rythme cardiaque et transmettant les consignes. Ces deux défibrillateurs se trouvent au rez-de-chaussée, à droite en haut de l'escalier entrée nord et au 2^e étage, à gauche des boîtes aux lettres des professeur-e-s. Ils sont indiqués sur la signalétique et marqués du pictogramme ci-contre.



Ascenseurs

Sauf cas particuliers, il est fortement recommandé aux étudiant-e-s d'utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs pour leurs déplacements dans le bâtiment.

Le personnel de Mozaïk n'est pas habilité à intervenir sur les ascenseurs. Aussi, si vous vous retrouvez enfermé-e-s dans la cabine, appuyez 3 secondes sur le bouton d'alarme (cloche jaune). Vous serez mis en relation avec l'entreprise qui prendra les mesures de désincarcération.

Contact

Gil Stern – Répondant santé-sécurité HEdS-FR et HETS-FR
Tél. 026 429 60 06 – Gil.Stern@hefr.ch

2. Vie pratique à l'école

Heures d'ouverture

Bâtiment Mozaïk

Les jours de cours, le bâtiment Mozaïk est ouvert de 07h00 à 22h00.

En dehors de ces heures, les week-end et jours fériés, l'accès peut se faire à l'aide de son badge personnel de 06h00 à 22h00.

Attention, en début de matinée ou en soirée, les week-ends et jours fériés, il est essentiel de garder votre badge sur vous lors de vos déplacements dans le bâtiment!

En effet, les salles se verrouillent automatiquement et il n'est plus possible d'entrer. Cela vaut également pour les portes d'entrées extérieures du bâtiment

Réception Mozaïk

La réception du bâtiment Mozaïk est commune aux 2 Hautes écoles de santé et de travail social. Le personnel de la réception se tient à disposition :

- du lundi au jeudi : 07 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 30
- vendredi et veilles de fêtes : 07 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 00

Secrétariat académique pour les étudiant-e-s de la HETS-FR

Le secrétariat académique est accessible par la réception (2^e étage).

- du lundi au jeudi : 08 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 30
- vendredi et veilles de fêtes : 08 h 00 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 00

Badge personnel

Un badge personnel est remis à chaque étudiant-e lors de son entrée en formation. Ces badges remplissent plusieurs fonctions au sein des 4 Hautes écoles de Fribourg :

- carte d'étudiant-e
- identification des personnes
- accès aux bâtiments et salles de classe
- impressions et photocopies
- paiement aux restaurants de Mozaïk et de la HEIA-FR.
- paiement aux distributeurs automatiques de Mozaïk et de la HEIA-FR.
- carte de lectrice ou lecteur pour les bibliothèques de la HES-SO//FR. Pour d'autres bibliothèques du réseau SLSP, un code-barre peut rester nécessaire (sera disponible sur smartphones).

Il est nécessaire de faire réinscrire son badge au début de chaque semestre, afin d'en prolonger sa validité. Pour cela, un terminal est à disposition au 2^e étage, dans le hall situé près de la zone administration.



HETS-FR	Lundi 4 juin 2018	7:29
07:00 - Casali		
08:00		
08:00 - Paretal SA		
08:00		
08:45 - 13:45 HS / 15:00 HS / 16:00		
08:45 - 13:45 HS / 15:00 HS / 16:00		
09:00 - 17:00 HS / 18:00		
09:00 - Service ordinaire 18 h		
10:00		
11:45 - Pharmacie 101		
12:00 - Pharmacies alternantes		
13:00		
13:00 - Clinica 10		
14:00		
15:15 - 17:00 HS / 18:00		
16:00		

En cas de perte du badge, merci de prendre contact dans les plus brefs délais avec le Service Académique afin d'annoncer la perte, bloquer le badge et en recevoir un nouveau. Celui-ci sera facturé Fr. 20.-.

Le badge doit régulièrement être placé quelques secondes devant un terminal de mise à jour. Pour les étudiant-e-s de Mozaïk, ce terminal est situé au 2^e étage, à gauche de l'entrée de la réception.

De plus amples informations sont disponibles sur le site du Service Informatique : <https://sinfo.hefr.ch/>

Carte d'étudiant-e

Le badge personnel fait office de carte d'étudiant-e.

La présentation de la carte donne droit à des avantages pour l'achat de livres dans certaines librairies, ainsi que pour des activités sportives ou culturelles, au niveau national.

Carte d'étudiant-e internationale

En cas de séjour ou de voyage à l'étranger, une carte internationale d'étudiant-e (ISIC International Student Identity Card) peut être obtenue au prix de Fr. 20.- par année.

Info: www.isic.org/switzerland

Calendrier académique et horaires des cours

Calendrier

Le calendrier académique et les programmes semestriels sont disponibles sur le site intranet de la HETS-FR.

Horaires des cours et écrans d'affichage des salles de cours

Les cours peuvent se dérouler de 08h00 à 18h00.

Il est prévu une répartition des horaires de cours entre la HEdS-FR et la HETS-FR. Les pauses des 2 Hautes écoles ne se tiennent pas en même temps, la pause de midi comporte 15 minutes communes.

Les enseignements de la HETS-FR ont lieu usuellement, le matin de 08h55 à 12h25 et l'après-midi de 13h35 à 17h05.

Les horaires et les salles de cours sont affichés sur les écrans TV situés à l'entrée principale et aux étages 3 & 4. Ils sont également consultables depuis www.hets-fr.ch

Sauf indications contraires de la part des responsables des modules, les listes de groupes sont soit disponibles sur Moodle, soit affichées sur le panneau en face de la réception.



Annonces ponctuelles

Trois écrans sont placés aux entrées du bâtiment et comportent des annonces ponctuelles (manifestations, séances particulières, évènements...)

Merci de les consulter régulièrement.



Affichages

Des panneaux d'information sont situés aux différents étages du bâtiment Mozaïk. Ils sont gérés (affichage et actualisation) par les professeur-e-s et le personnel de la HETS-FR.

Seuls les panneaux «Petites annonces» sont destinés à l'usage propre des étudiant-e-s. Ils se situent dans les salles de pause (3^e et 4^e étages), dans le vestiaire étudiant-e-s (étage 0+ à l'entrée Nord), et au 3^e étage en face des escaliers.

Un panneau spécial sur la thématique de la durabilité se situe au 3^e étage. Il accueille toutes les annonces, articles qui touchent à la durabilité. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à y mettre leurs réflexions et à découvrir celles des autres.

Un panneau spécial est également dédié aux offres concernant les crédits libres à effectuer durant votre cursus de formation.

Modalités

Les documents doivent être datés. Par ailleurs, le service communication se réserve le droit d'éliminer tout affichage qui sort des missions de la HETS-FR ou qui contrevient à l'éthique défendue par l'école. Les affichages en dehors des panneaux ne sont pas autorisés.

Petites annonces

Des petites annonces peuvent être déposées sur l'intranet de la HETS-FR (<https://ged.hefr.ch/tsfr>).

Elles sont mises à disposition de tous les étudiant-e-s de la HES-SO Fribourg (HEIA, HEG, HETS, HEdS).

Association Fribourgeoise des Étudiant-e-s en Travail Social (AFETS)

L'Association Fribourgeoise des Étudiant-e-s en Travail Social est une association qui réunit tous les étudiant-e-s de la Haute école de travail social Fribourg.

Elle a pour but de :

- défendre les droits et intérêts des étudiantes et étudiants
- représenter les étudiant-e-s dans les affaires internes et externes de la HETS-FR
- organiser des événements pour animer la vie au sein de l'école et ainsi favoriser la rencontre des différentes volées de formation de la HETS-FR
- être un relai entre le corps étudiant et le corps professoral
- être un relai entre les étudiant-e-s et la direction de la HETS-FR



Douches et casiers

Deux douches sont accessibles pour le personnel et les étudiant-e-s au niveau 00.

Des casiers en libre-service sont disponibles aux niveaux 00, 03 et 04. Ils peuvent être fermés à clé moyennant l'insertion d'une pièce de Fr. 2.-. Les casiers doivent être libérés avant chaque période de vacances. Il n'y a pas de possibilité de «réserver» un casier avec une clé personnelle.



Ecole sans fumée

L'ensemble des locaux du bâtiment Mozaïk sont des espaces sans fumée.

Selon les directives de l'Etat de Fribourg (30.06.2014), il en va de même pour le vapotage (cigarette électronique) qui est interdit dans les bâtiments.

L'équipe de l'intendance vous remercie de ne pas éteindre vos mégots contre les murs et/ou les jeter sur le sol, mais d'utiliser les cendriers et poubelles extérieurs prévus à cet effet.



Durabilité

La Haute école de travail social Fribourg s'engage pour les questions liées à la durabilité. Tout-e étudiant-e intéressé-e peut présenter un projet (U change) ou participer à des moments d'échanges dans l'école (éco-time). Vous pouvez également rejoindre le groupe qui organise ces éco-time; venez proposer des idées de manifestations, conférences, ateliers...

Les activités durabilité disposent d'une page sur le site internet : www.hets-fr.ch

Contact :

Rita Bauwens – Facilitatrice en durabilité
Tél. +41 26 429 62 50 – rita.bauwens@hefr.ch

Une cotisation par étudiant-e régulièrement immatriculé-e à la HETS-FR est comprise dans la contribution aux frais de formation facturée au début de chaque semestre (cf. p. 29). Ce montant est versé à l'AFETS pour qu'elle puisse mener à bien ses divers projets. L'AFETS dispose d'une page internet sur le site de la HETS-FR.

La cotisation semestrielle prélevée directement sur la contribution aux frais de formation confère à chaque étudiant-e le statut de membre de l'association, qu'il/elle soit membre actif/active ou non. Cependant, afin d'animer la vie de l'école et de représenter les intérêts des étudiant-e-s, le Comité de l'AFETS encourage chacun et chacune de ses membres à se mobiliser activement. **Votre engagement est important pour la vie de la HETS-FR!**

Contact et réseaux sociaux :

comite-etu-ts@hefr.ch
Instagram : [l_afets](https://www.instagram.com/lafets) – Page publique Facebook : [@lafets](https://www.facebook.com/lafets)

3. Offres académiques, infrastructures et services destinés aux étudiant-e-s

Conseil et aménagement des études

Un service de conseil aux études individualisé est offert aux étudiantes et étudiants afin de les accompagner dans la planification et la réalisation de leurs études.

Ce service est proposé par la conseillère aux études qui est ainsi l'interlocutrice privilégiée des étudiant-e-s. Elle répond à toute demande d'information, de conseil et d'orientation sur la base de l'analyse de la situation réalisée avec l'étudiant-e.

Les étudiant-e-s peuvent s'adresser à la conseillère aux études notamment pour :

- évaluer et se faire conseiller, par rapport aux différentes possibilités d'aménagement du cursus en lien avec des situations personnelles ayant des incidences sur les études (maternité, maladie, accident, sport à haut niveau et autres situations entraînant notamment des absences). Cas échéant, la conseillère aux études oriente l'étudiant-e vers les services appropriés.
- évaluer l'impact sur leur cursus d'un changement de formes d'études, d'un congé de formation, d'une répétition intégrale d'un module échoué (planification) et étudier les différentes possibilités existantes afin que l'étudiant-e puisse décider en connaissance de cause et en ayant identifié tous les enjeux.

Contact

Dunya Acklin – Conseillère aux études
Tél. 026 429 62 40 – dunya.acklin@hefr.ch

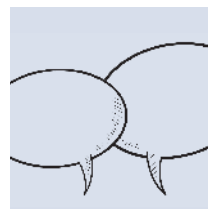
Bachelor avec mention bilingue français-allemand

Les étudiant-e-s disposant des prérequis linguistiques nécessaires ont la possibilité de réaliser une partie de leur formation en allemand. Outre les stages pratiques dans des institutions sociales germanophones ou bilingues, une partie des modules devra être suivie en allemand, parfois en mobilité à Sierre ou à Berne.

À partir de 60 crédits ECTS validés dans la langue complémentaire, sur les 180 exigés, les étudiant-e-s pourront prétendre à un diplôme avec la mention bilingue. Les personnes intéressées par cette offre sont priées de s'annoncer à la responsable de la formation bilingue le plus vite possible.

Contact

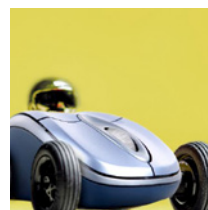
Elisabeth Gutjahr – Responsable de l'offre de formation bilingue
Tél. 026 429 62 44 – Elisabeth.Gutjahr@hefr.ch



Ressources et soutien

Afin de soutenir l'apprentissage de la langue allemande et de consolider les compétences linguistiques déjà acquises, différentes ressources sont mises à la disposition des étudiant-e-s, comme par exemple une midi-conversation hebdomadaire autour de sujets de l'actualité sociale.

Une convention spécifique permet aux étudiant-e-s de s'inscrire aux cours de langue dispensés par le Centre de langues de l'Université de Fribourg (www.unifr.ch/centredelangues/fr/). Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en formation bilingue, la HETS Fribourg prend en charge la moitié de la finance d'inscription.



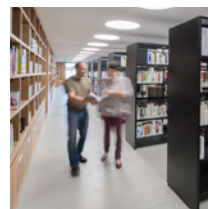
Digital skills

L'Université de Fribourg et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO Fribourg) veulent faciliter la préparation des étudiant-e-s aux enjeux numériques actuels et futurs. DigitalSkills@Fribourg 2021-2024 propose une offre de cours et d'ateliers spécifiques pendant les prochaines années.

DigitalSkills@Fribourg bénéficie du soutien de l'organisation faîtière des universités suisses (swissuniversities).

Des ateliers thématiques, des blocs de cours ou des enseignements semestriels encouragent les synergies au sein de l'environnement bilingue fribourgeois. Les formations proposées se composent de différents modules, chacun ayant un contenu différent comme la programmation, l'analyse de données, les supports pédagogiques, ou encore des compétences numériques utiles dans la vie quotidienne.

Infos: www.unifr.ch/digitalskills/



Bibliothèque

La bibliothèque est commune aux deux Hautes écoles, d'où son nom : Bibliothèque des Hautes écoles de santé et de travail social, bibliothèque HESS.

Accueil

Le personnel de la bibliothèque est à disposition pour l'inscription, les transactions de prêt et de retour d'ouvrages, les recherches documentaires ainsi que pour tout autre renseignement.

Le badge personnel remplit la fonction de carte de lecteurs/trices.

Les documents disponibles à la bibliothèque HESS sont référencés sur la plateforme nationale de service et de recherche swisscovery, du réseau des bibliothèques scientifiques suisses SLSP : <https://hesso.swisscovery.slsp.ch>. La bibliothèque offre également l'accès à des bases de données, revues électroniques et e-books, accessibles depuis le campus HES-SO ou via le VPN.

Le compte de l'utilisateur/trice permet de réserver, emprunter des documents et consulter son « dossier-lecteur/trice » sur la plateforme swisscovery. Pour pouvoir profiter des services de la bibliothèque, il est nécessaire de s'inscrire. L'inscription peut être faite sur : <https://registration.slsp.ch>



Accès bibliothèque pour personnes à mobilité réduite

Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès à la bibliothèque se fait par le couloir 0.03, accessible au Niveau 0 par l'entrée nord. Le badge personnel (cf. p. 12) permet de déclencher l'ouverture de la porte se trouvant au bout du couloir.

L'accès à la salle d'étude et aux salles de travail en groupe du 1^{er} étage se fait – au moyen du même badge – par l'ascenseur donnant sur le couloir de la direction générale. Dans les deux cas, merci de vous référer à la signalétique à disposition.

Conditions d'utilisation pour le prêt

Le prêt des ouvrages est gratuit. Les usagers et usagères de la bibliothèque peuvent emprunter jusqu'à 100 documents pour une durée de 28 jours. Les emprunts sont prolongés cinq fois automatiquement par le système, pour autant que le document ne soit pas déjà réservé par un tiers. Des frais sont perçus en cas de retard, de dégradation ou de perte d'un document.

Consultation sur place

Certains documents sont exclus du prêt et peuvent uniquement être consultés sur place. Il s'agit des ouvrages de référence tels que dictionnaires, encyclopédies, revues, etc., ainsi que des travaux de bachelor des étudiant-e-s de la HETS-FR.

Équipement

La bibliothèque HESS dispose de 12 ordinateurs pour les recherches bibliographiques, une borne de prêt/retour autonome, une photocopieuse, 4 salles de travail de groupe équipées d'un écran ainsi que d'une salle de lecture.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque, durant les périodes de cours

du lundi au vendredi : Salle de lecture : 07h30-18h00 / Guichet de prêt : 09h00-18h00

Durant les périodes sans cours, l'horaire particulier est consultable sur les affiches *ad hoc* ou sur www.hets-fr.ch.

Droits d'auteur-e

Conformément à la loi fédérale sur les droits d'auteur-e et les droits voisins (LDA), les objets protégés par ce droit ne peuvent pas être reproduits.

Cafétéria et salles de pause

Une cafétéria gérée par un exploitant indépendant est à disposition des étudiant-e-s et du personnel des Hautes écoles de la HETS-FR et de la HEdS-FR ainsi que de la direction générale de la HES-SO FR. Les horaires des pauses des deux Hautes écoles sont organisés en alternance pour réguler la fréquentation de la cafétéria et bénéficier d'un environnement confortable.

La carte proposée est élaborée avec soin par le ou la gérant-e qui doit assurer la variété et la qualité, l'utilisation de produits locaux et de saison tout en respectant le label « fourchette verte ».

Le paiement de l'ensemble des consommations peut se faire au moyen du badge ou en espèces.

La cafétéria est ouverte de 07h30 à 16h00. L'accès à la salle est possible avec le badge durant les heures d'ouverture du bâtiment. Il est ainsi possible de s'installer à la cafétéria pour y travailler, en dehors des horaires de pause et de repas. **Par contre, les pique-niques ne sont pas autorisés.**

D'autre part, **les salles de pause** des étages 3 & 4 sont équipées avec des distributeurs de boissons et snacks. Le paiement peut également se faire par badge ou en espèces. Ces salles sont dotées de micro-ondes.



Service informatique

Support utilisateur (Service Desk)

Bon nombre d'informations sont disponibles sur le site du Service informatique de la HES-SO FR : <https://sinfo.hefr.ch>

Les annonces d'incidents ou demandes de services doivent être demandées par ticket sur : <https://servicedesk.hefr.ch>

Un Service Desk se situe au 2^e étage du bâtiment Mozaïk – 2^e étage, bureau 2.41 et se tient à disposition selon les horaires mentionnés sur : <https://go.hefr.ch/sinfofr/locaux-et-horaires>.

Ordinateur personnel

Mozaïk ne dispose d'aucune salle informatique avec des ordinateurs fixes en libres accès (12 ordinateurs se situent à la bibliothèque pour les recherches bibliographiques uniquement).

Pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HETS-FR, un ordinateur portable préalablement intégré à l'environnement informatique de la HES-SO FR est obligatoire pour certaines séquences pédagogiques. **Le Service informatique recommande fortement l'acquisition d'ordinateurs de type « Windows » spécialement bien adaptés à l'environnement de la HES-SO Fribourg.**

Les étudiant-e-s de la HES-SO Fribourg, bénéficient de conditions avantageuses pour l'achat d'ordinateurs portables professionnels présentant un rapport qualité-prix-garantie intéressant.

Plus d'infos sur : <https://go.hefr.ch/sinfofr/notebook>.

Des informations détaillées – comme par exemple : « Comment configurer votre ordinateur » – sont disponibles dans la rubrique « Futur-e-s étudiant-e-s » sur <https://go.hefr.ch/sinfofr/futurs-etudiants>.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'adresse servicedesk@hefr.ch.

Les ordinateurs portables ainsi que tout autre équipement personnel de communication sont des outils personnels. L'étudiant-e est responsable de garantir le bon fonctionnement de ses équipements. Une aide du Service Desk ne peut être demandée qu'en cas de problème avec l'environnement informatique mis à disposition par la Haute école.



Les étudiant-e-s ne respectant pas les directives du service informatique de la HES-SO Fribourg n'auront droit à aucun support de la part du Service Desk et ils ou elles assumeront les conséquences qui pourraient en découler pour le bon déroulement de leurs études.

Ressources informatiques

L'accès aux ressources informatiques de la HETS-FR se fait par l'intermédiaire d'un compte personnel.

Ce compte est protégé par un mot de passe que l'utilisateur et l'utilisatrice doit changer régulièrement. En effet, il ou elle est responsable de tout délit ou opération effectués à l'aide de son compte.

Logiciels

Les logiciels dont les étudiant-e-s ont besoin dans le cadre de leurs études sont distribués par le service informatique selon une procédure *ad hoc*. Selon les termes de la loi sur les droits d'auteur, toute distribution ou revente de ces logiciels à des tiers, et toute utilisation desdits logiciels à des fins non académiques est strictement interdite.

Logiciels bureautiques

Durant leur formation, les étudiant-e-s sont amené-e-s à rédiger divers travaux, projets de semestre ou de Bachelor. Pour la rédaction, l'outil officiel d'édition est la suite bureautique «Microsoft Office». Ce programme est mis à disposition gratuitement. Les étudiant-e-s qui utilisent d'autres programmes ne bénéficient pas du support du HelpDesk.

Plus d'informations dans la rubrique «Logiciels et applications/Microsoft Office 365» sur <https://go.hefr.ch/sinofr/O365>.

Antivirus

Tout ordinateur doit être équipé d'un antivirus à jour.

Sécurité informatique et risques sur Internet

La HES-SO Fribourg demande à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices se connectant sur le réseau de la HETS-FR, avec n'importe quel équipement, de suivre les règles de sécurité et d'appliquer les mesures standards de comportement, présentées sur <https://www.melani.admin.ch> ainsi que sur le site <https://go.hefr.ch/sinofr/directives-et-reglements>.

Internet et intranet

Les étudiant-e-s ont accès au réseau Internet à travers les services du réseau SWITCH des hautes écoles suisses. Le contrat avec SWITCH prévoit que l'utilisateur et l'utilisatrice peut être tenu-e pour responsable ou être poursuivi-e pour tout dommage que l'utilisation du réseau pourrait causer à SWITCH ou à des tiers. Cette règle s'applique s'il existe des soupçons d'utilisation abusive soutenant des actes délictueux, tels que des jeux de hasard non-autorisés, la diffusion ou la mise

à disposition de représentations illégales ou immorales, comme les images de violence, la pornographie dite dure, les incitations au crime ou à la violence, les atteintes à la liberté de croyance et de cultes ou les actes de discrimination raciale (articles 135, 197 ch. 3, 259, 261, 261 bis et 305 bis du Code pénal suisse).

Le téléchargement et la consommation «On-Line» de fichiers musique, vidéo, film, jeux à des fins privées sont également interdits. **La HES-SO//Fribourg décline toute responsabilité dans le cas de non-observation des règles ci-dessus.** Le non-respect de ces dispositions entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi.

Intranet

L'intranet de la HETS-FR est accessible via l'adresse <https://ged.hefr.ch/tsfr> et en s'authentifiant avec son compte informatique.



Plateforme E-Learning « Moodle »

La HES-SO met à disposition des écoles une plateforme de E-Learning basée sur le produit open source «Moodle». Cette plateforme accessible à l'adresse : <http://cyberlearn.hes-so.ch> permet aux enseignant-e-s de publier du contenu pour les modules de formation et aux étudiant-e-s de le consulter. Cette plateforme propose également d'autres fonctionnalités en rapport avec la formation comme des travaux de groupes, devoirs, questionnaires, etc.

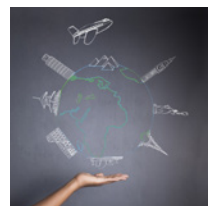


Impressions/Photocopies

Des imprimantes multifonctions sont à disposition des étudiant-e-s dans les étages des salles de cours ainsi qu'à la bibliothèque.

Toutes les impressions/photocopies effectuées sur les équipements de la HETS-FR sont décomptées et un quota est attribué en début d'année scolaire (Fr. 200.– par étudiant-e et par année). Lorsque l'étudiant-e l'a épuisé, il ou elle doit faire l'achat d'un nouveau quota pour pouvoir continuer l'impression/photocopie de documents.

Les conditions d'utilisation et de recharge sont disponibles sur <https://go.hefr.ch/sinofr/impression>.



Mobilité nationale et internationale

Vivre dans une société mondialisée, nécessite une politique de formation qui intègre la dimension internationale à travers le développement et la consolidation d'un réseau de partenaires d'universités et de hautes écoles en Suisse et à l'étranger. L'internationalisation des missions de la HETS-FR (la recherche, la formation – initiale et continue – et les prestations de service) permet d'offrir aux étudiant-e-s les conditions d'une ouverture au monde et à la diversité, une perspective articulant les aspects locaux et globaux et un accès à des programmes d'enseignement dans des hautes écoles étrangères et des stages dans des structures partenaires de qualité.

La responsable Relations et Mobilités Internationales conseille et soutient les étudiant-e-s dans leur projet.

Contact

Marie-Christine Ukelo-Mbolo Merga – Responsable Relations et Mobilités Internationales
Tél. 026 429 62 65 – mobilite-ts@hefr.ch

Egalité des chances

La HETS-FR s'engage en faveur de l'égalité des chances (comprise au sens large).

Pour toute question en lien avec cette thématique, la HES-SO//Fribourg a nommé des répondant-e-s Egalité des chances dans chacune des Hautes écoles.

Contact

Chantal Guex – Répondante Egalité des chances de la HETS-FR
Tél: 026 429 62 43 – Chantal.Guex@hefr.ch
<https://www.hets-fr.ch/fr/la-hets-fribourg/egalite-des-chances/>

Mesures compensatoires

La compensation des désavantages comprend les mesures individuelles qui permettent d'éviter ou de diminuer les difficultés que des étudiant-e-s en situation de handicap peuvent rencontrer durant leur parcours de formation.

Il s'agit d'adaptations formelles des conditions d'apprentissage ou d'examen, sans modification des objectifs d'apprentissage ou de formation. La HETS-FR applique une politique d'inclusion des étudiant-e-s à besoins spécifiques via le programme HES-SO sans obstacle.

Les étudiant-e-s au bénéfice d'un certificat médical ou d'une attestation d'un-e spécialiste légitimant une déficience auditive, visuelle ou motrice, un trouble DYS, un trouble du spectre autistique, un déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (liste non exhaustive) peuvent déposer une demande de mesures de compensation des désavantages.

Le formulaire de demande d'octroi de mesures de compensation est disponible sur la page internet Egalité des chances de la de la HETS-FR. Il doit être dûment complété et transmis, avec les documents requis, avant le 15 octobre (pour le semestre d'automne) et avant le 28 février (pour le semestre de printemps) à l'adresse mail suivante: compensation-ts@hefr.ch

HELP – conseil psychologique et social

Chacun-e dans sa vie peut connaître, à des degrés divers, des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

La consultation HELP est un service commun à la HES-SO//Fribourg qui se tient à votre disposition pour vous offrir du soutien et des conseils personnalisés selon vos besoins.

Les répondants santé et sécurité des personnes pourront, en toute confidentialité, vous apporter un soutien psychologique et un soutien psychosocial. Ils sont là pour vous accompagner dans toute situation difficile, et au besoin, vous orienter vers un partenaire adéquat du réseau socio-sanitaire fribourgeois.

Le recours à ce service est gratuit.

Il en va de même pour le harcèlement sexuel, sexiste. Ce comportement n'est pas toléré à la HES-SO Fribourg. Si vous deviez, malgré ce positionnement clair, être la victime de remarques équivoques sur votre physique, votre apparence, votre orientation sexuelle, ou être confronté-e à tout autre comportement indésirable ou vexatoire, adressez-vous, le plus rapidement possible, au service HELP qui prendra les mesures nécessaires.

Contact

M^{me} Domingas Ribeiro et M. Marco Matraschia – Répondant-e-s santé et sécurité des personnes
Prendre rendez-vous par mail. Ensuite, l'accès au bureau se passe sur appel téléphonique. Tél. 026 429 60 60 – help@hefr.ch

Gestion du stress

Depuis le semestre de printemps 2020, les étudiant-e-s de l'université de Fribourg et des Hautes écoles ont l'opportunité de bénéficier d'un programme de prévention et de gestion de stress (GeDStress). Cette offre est proposée par le Conseil psychologique aux étudiant-e-s. Ce service organise également des cours sur des thématiques liées aux études. Ces cours sont ouverts aux étudiant-e-s de l'Université, de la HEP et de la HES de Fribourg.

Pour plus d'informations: <https://www.unifr.ch/uni/de/organisation/acad/cpe/>

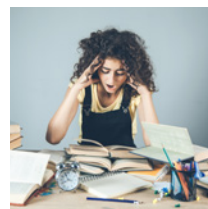
Crèche Pérollino

La HES-SO//Fribourg dispose d'une crèche.

24 places d'accueil y sont réservées pour les enfants des étudiant-e-s et du personnel. La crèche se situe juste à côté du bâtiment Mozaik.

Contact

Crèche Pérollino
Route des Arsenaux 16 – 1700 Fribourg.
Tél. 026 321 23 43 – perollino@hefr.ch – www.perollino.ch



4. Questions administratives, droits et devoirs de l'étudiant-e

Dossier administratif des étudiant-e-s

La HETS-FR utilise une base de données commune aux HES romandes pour la gestion des écoles: IS-Academia. La prise d'une photo en format électronique est nécessaire à l'administration, notamment pour la production des badges (cartes d'étudiant-e). Les données qui s'y trouvent sont traitées de façon confidentielle par la HETS-FR.

Toutefois, des listes de promotions avec photo des étudiant-e-s sont publiées sur l'intranet de la HETS-FR (https://ged.hefr.ch/tsfr/formation/formation_initiale/photo_promotions). Les étudiant-e-s qui s'opposent formellement à la diffusion de leur photo sur internet ou intranet peuvent à tout moment modifier cette option sur la page de leur compte AAI à l'adresse: <https://aai-service.hes-so.ch/IDM>

Changement du statut de l'étudiant-e

Un abandon des études ou toute demande de congé doivent être signalés **par courrier** postal à la direction de la HETS-FR, après avoir pris contact avec la conseillère aux études. Une demande de congé ou un abandon des études doivent être déposés en principe avant le début du semestre pour lequel l'étudiant-e souhaite l'interruption et après avoir pris contact avec la conseillère aux études [cf. Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO)].

La taxe d'études et la contribution aux frais d'études restent dues pour tout semestre commencé, elles ne sont pas remboursables (cf. p. 18-19).

Tout changement d'orientation ou de forme d'études doit être demandé **par courrier postal** à la conseillère aux études.

Changement de nom

Tout changement de nom doit être annoncé au secrétariat académique. Pour que le changement puisse être pris en compte, un extrait d'acte d'état civil est impératif.



Changement d'adresse ou de téléphone

Tout changement d'adresse (postale ou courrielle) et/ou de numéro de téléphone privé ou professionnel sera annoncé au plus vite au secrétariat académique via le portail étudiant-e dans IS-Academia. L'étudiant-e inscrit les modifications dans le portail; celles-ci sont ensuite validées par le secrétariat académique; en cas de problème, le secrétariat prendra contact avec l'étudiant-e.

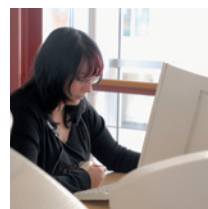


Portail étudiant-e via l'application IS-Academia

Un portail internet permet à l'étudiant-e de visualiser ses données personnelles et son parcours académique semestre par semestre. L'accès au portail étudiant-e se fait via internet: <https://age.hes-so.ch>

La connexion s'effectue au moyen du compte informatique personnel de l'étudiant-e (login AAI). Le portail permet notamment à l'étudiant-e de:

- consulter ses notes: les étudiant-e-s sont prévenu-e-s par courriel de la possibilité d'accéder à leurs notes actualisées
- télécharger l'attestation d'études: au début de chaque semestre, une attestation d'études est disponible via le portail, elle peut être téléchargée par l'étudiant-e. Elle est destinée aux offices de bourses, d'allocations familiales, etc.



Messagerie électronique et circulation des informations au sein de la HETS-FR

Chaque étudiant-e dispose d'un compte informatique et d'une adresse courrielle.

Chaque boîte e-mails est consultable depuis l'extérieur: <https://webmail.hefr.ch>

Connexion avec le compte informatique de l'étudiant-e (login: AAI)

La majeure partie des informations concernant les études et la vie au sein de la HETS-FR est communiquée par courriel. Il est indispensable de relever régulièrement sa boîte e-mails de la HETS-FR.

Merci de veiller également à supprimer les messages inutiles afin de conserver un espace de travail toujours suffisant.

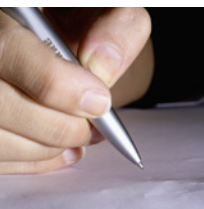
Aucune utilisation des listes de distribution (mails à des groupes) n'est autorisée.

Les messages de type: « demande de participation à des sondages », « annonces de conférence » ou autres « annonces en lien avec le travail social » doivent être adressés au service de communication qui traite institutionnellement ces demandes. (contact: communication-ts@hefr.ch).

Contact

Nelly Plaschy-Gay – Chargée de communication

Tél: 026 429 62 77 – nelly.plaschy-gay@hefr.ch



Droit de réclamation

Chaque étudiant-e peut faire usage de son droit de réclamation (cf. Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg, Art. 67, al. 1, disponible sur l'intranet de la HETS-FR).

Toute réclamation dûment motivée doit être adressée **par courrier postal** à la direction de la HETS-FR dans un délai de 10 jours ouvrables dès réception de la décision contestée.



Coordination armée - école

Pour une demande de renvoi d'un cours de répétition qui interviendrait durant les études, il incombe à l'étudiant-e d'entreprendre les démarches suffisamment tôt et de motiver sa requête [cf. Ordonnance sur les services d'instruction (OSI) du 20 septembre 1999, art. 46]. Concernant les demandes de congé, voir les Art. 56 et ss de l'OSI. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Confédération: www.vtg.admin.ch.

Sur demande, l'administration de l'école, en concertation avec la conseillère aux études, peut aussi fournir une attestation soutenant la démarche de l'étudiant-e. Adresser la demande par mail avec les annexes requises à secretariat-ts@hefr.ch.



Respect des exigences de réalisation de la formation de base en travail social

Dans le cadre de la formation professionnalisante dans laquelle l'étudiant-e est engagé-e, la présence régulière aux cours est obligatoire, ainsi que le respect des exigences de réalisation des deux périodes de formation pratique prévues dans le cursus d'étude. Par rapport à la **présence obligatoire aux cours**, chaque responsable détermine les conditions de validation de son module, ainsi que les conséquences d'éventuelles absences répétées et/ou injustifiées (travaux compensatoires, possibilité de valider ou non le module, etc.). Les conditions de validation des modules seront précisées dans le descriptif de module et autres documents présentant les modalités d'évaluation du module.

Par rapport aux **périodes de formation pratique**, les exigences à respecter sont formalisées dans des contrats *ad hoc*. De ce fait, tout changement d'une des clauses du contrat (maladie, absences, changement de statut professionnel) est à annoncer aux responsables du Bureau de la Formation Pratique.

En cas d'absence, l'étudiant-e informera le secrétariat académique (qui avertira les responsables de modules concernés). Un formulaire d'annonce d'absence est disponible sur l'intranet de la HETS-FR (ou au secrétariat académique).

Chaque formulaire doit être rempli et transmis au secrétariat académique, avant les **congés prévisibles** (militaire ou absence pour raison professionnelle) ou après les absences (maladie, accident).

En cas d'**absence prolongée** (maladie, accident, service militaire, sport de haut niveau, etc.), un justificatif sera remis à la conseillère aux études dans les meilleurs délais. Celle-ci analysera, d'entente avec les responsables de module concerné-e-s, les conséquences de l'absence et les éventuelles mesures à prendre.

En cas d'**absence à un examen** pour cause de maladie ou d'accident, un certificat médical doit impérativement être remis au secrétariat académique au plus tard 3 jours ouvrables après la date d'examen, sans quoi l'examen est considéré comme échoué.



Déontologie académique et prévention du plagiat

La HETS-FR s'engage pour le respect de la propriété intellectuelle et de l'éthique scientifique. Cet engagement consiste à instaurer, communiquer et garantir la valorisation de l'honnêteté intellectuelle de chacun-e dans ses propres travaux académiques. Elle interdit par conséquent de faire passer pour sien, même par omission, un travail (tout ou partie) que l'on n'a pas accompli soi-même. A ce titre, la HETS-FR propose des repères dans un guide rédactionnel; elle a édité un règlement au sujet du plagiat et s'est dotée de logiciels anti-plagiat.



Dépôt des travaux

Sauf indication contraire du ou de la responsable de module, tout travail écrit à restituer doit être déposé en deux exemplaires agrafés (fourres non souhaitées) dans les boîtes aux lettres 141-142-143 (casiers des enseignant-e-s, niveau 02, en face de l'ascenseur Nord).

Les envois par courriel sont acceptés uniquement sur consigne du ou de la responsable de module.

Le non dépôt des travaux dans les délais impartis entraîne un échec au module de formation concerné (cf. Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en travail social en vigueur).



Documents de référence

Les détails concernant les droits et devoirs se trouvent dans les documents de référence:

- Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR)
- Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO
- Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social

Ces documents sont à disposition sur le site internet et intranet de la HETS-FR.

5. Aspects financiers



Frais d'études et autres frais liés à la formation

En vertu des textes normatifs en vigueur la HETS-FR perçoit, pour chaque semestre, une taxe d'études et une contribution aux frais d'études.

Taxe d'études – Fr. 1000.–/an

Les étudiant-e-s en formation initiale s'acquittent d'une taxe d'études semestrielle de Fr. 500.–. L'interruption ou l'arrêt de la formation en cours de semestre ne donne lieu à aucun remboursement. Pour les étudiant-e-s demeurant immatriculé-e-s durant un congé semestriel, la taxe d'études perçue semestriellement durant toute la durée d'immatriculation peut être réduite à Fr. 150.– par semestre.

La taxe d'études est perçue en début de semestre. Le non-paiement de cette taxe entraîne l'exmatriculation (Art. 31 Règlement sur la formation de base Bachelor et Master en HES-SO). En cas d'arrêt ou de désistement de la formation non annoncé par courrier postal à la direction de l'école au premier jour du semestre, la taxe de cours ainsi que la contribution semestrielle sont DUES.

Taxes et contributions dues par les étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HES-SO Fribourg: exemption des taxes d'études

En cas de difficultés financières, la direction de l'économie et de l'emploi (DEE) peut exceptionnellement accorder une exemption totale ou partielle du paiement de la taxe d'études et/ou des contributions aux frais d'études.

Une requête d'exemption des taxes de cours et/ou des contributions aux frais d'études peut être déposée, après que l'étudiant-e a obtenu une décision négative ou un préavis non contraignant du Service des subsides du canton du domicile civil concernant sa demande de bourse.

L'ordonnance du 19 décembre 2017 concernant les taxes et les contributions dues par les étudiant-e-s immatriculés à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg précise les démarches à entreprendre (art 13 à 16). Ce document est disponible sur le site internet de l'Etat de Fribourg - HES-SO//FR: https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/publ/_www/files/pdf97/2017_122_fr.pdf.

La requête d'exemption, qui portera sur le semestre d'automne et le semestre de printemps suivant, doit être déposée avant le 1^{er} mai, à l'aide des formulaires disponibles sur l'intranet de la HETS-FR, accompagnée de tous les justificatifs demandés.

La requête d'exemption est adressée à la direction de la Haute école concernée.

Les étudiant-e-s en première année de formation peuvent exceptionnellement déposer leur requête au plus tard le 31 octobre. **La requête doit être renouvelée pour chaque année académique.**

La requête d'exemption est adressée à la direction de la Haute école concernée qui la transmettra, avec son préavis, à la direction de l'économie et de l'emploi (DEE) afin que cette dernière statue sur la requête.

L'obtention d'une bourse d'études ne donne pas droit à une exemption totale ou partielle du paiement de la taxe d'études et/ou des contributions d'études, la bourse aidant à couvrir le montant des taxes d'études et des contributions aux frais d'études.

Contribution aux frais d'études – Fr. 200.–/an

La HETS-FR perçoit une contribution semestrielle aux frais d'études de Fr. 100.– pour les prestations et fournitures liées à l'enseignement, non comprises dans la taxe d'études (contribution aux frais d'infrastructures informatiques, aux coûts des consommables informatiques utilisés par les étudiant-e-s; au matériel didactique spécifique...). Cette contribution est perçue en début de semestre et n'est pas remboursable (Ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiants et étudiantes immatriculés à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg – du 19 décembre 2017).

La taxe de cours et la contribution aux frais d'études sont dues semestriellement indépendamment de l'année d'étude, du nombre de cours suivis ou d'une phase particulière des études (par exemple: périodes de formation pratique, modules libre ou d'approfondissement). Leur paiement représente une condition d'immatriculation et de participation aux cours.

En cas de difficultés pour le paiement des taxes et/ou de la contribution, contacter la comptabilité (financesHETS@hefr.ch). Des arrangements (paiements échelonnés) sont possibles.

Autres frais liés à la formation à la charge de l'étudiant-e

Certain-e-s étudiant-e-s prévoient l'achat d'un ordinateur portable (se référer aux informations transmises au début du semestre d'automne afin de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses: voir chapitre Informatique en page 18).

Sur la durée de la formation, d'autres frais à la charge de l'étudiant-e sont à prendre en compte:

- déplacements et/ou logement, nourriture
- matériel didactique, livres
- frais occasionnés par les périodes de formation pratique et la mobilité au sein du domaine Travail social
- impression du travail de Bachelor
- frais divers



Bourses d'études

La HETS-FR n'alloue aucun subside de formation.

Une bourse ou un prêt d'études peuvent être demandés auprès de l'administration du canton de domicile de l'étudiant-e (certaines communes ou d'autres instances délivrent aussi parfois des bourses d'études; prière de s'adresser directement à celles-ci). Les aides financières dépendent de démarches individuelles des étudiant-e-s. Le système des bourses en Suisse est régi par une législation fédérale et par des législations cantonales tenant compte de la situation financière des parents.

Les adresses des services cantonaux compétents sont disponibles sur le site de la HES-SO: <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/etudier-a-la-hes-so/services-aux-etudiant-es/couts-bourses-et-prets>.



Allocations familiales

Pour les personnes de moins de 25 ans révolus en formation à plein temps, il appartient aux parents de vérifier auprès de la caisse de compensation à laquelle ils sont affiliés si un droit aux allocations familiales existe et, cas échéant, d'en faire la demande.



Assurance maladie et accidents

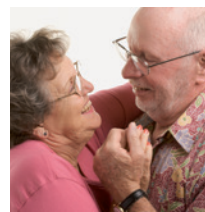
Les étudiant-e-s ont l'obligation de s'assurer personnellement contre la maladie et les accidents. Des assurances spéciales pour les étudiant-e-s résidant à l'étranger existent. Prière de consulter les sites: <https://www.advisor-swiss.com> ou www.swisscare.ch.

La HETS-FR ne pourvoit aucune couverture d'assurance pour les étudiant-e-s (maladie, accident, RC, choses...).



Assurance responsabilité civile privée

Durant toute sa formation, il est vivement conseillé à l'étudiant-e ou à son responsable légal de s'assurer en responsabilité civile pour les dommages vis-à-vis de tiers.



AVS-AI-APG

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG) constituent une partie importante de la sécurité sociale obligatoire suisse. Toutes les personnes domiciliées ou exerçant une activité lucrative en Suisse sont tenues de s'assurer et de payer des cotisations.

Les personnes assurées ayant payé des cotisations pendant une année au moins ont droit à des prestations de l'AVS et/ou de l'AI.

La durée des cotisations doit être complète. Les années manquantes peuvent entraîner une diminution des rentes. **Pour les étudiant-e-s à qui il manquerait des années de cotisation, il existe une possibilité de rattrapage de 5 ans.**

Ensuite, si aucun rattrapage n'a été effectué, une déduction sera effectuée sur leurs rentes en fonction du nombre d'années de cotisations manquantes.

La cotisation minimale annuelle pour une personne sans activité lucrative s'élève à **Fr. 503.-** (État au 1^{er} janvier 2021).

La caisse de compensation AVS-AI-APG du canton de Fribourg demande à la HETS-FR de lui fournir la liste des étudiant-e-s qui ont atteint leur 20^e anniversaire. Si nécessaire, la caisse prend ensuite contact avec les personnes concernées pour permettre leur inscription et l'acquittement de la cotisation minimale.

Les étudiant-e-s qui ont une activité partielle leur fournissant un salaire égal ou supérieur à cette somme, soumis à l'AVS-AI-APG, sont exempté-e-s de la cotisation minimale sur présentation d'un justificatif de l'employeur.

En cas de revenu annuel inférieur à **Fr. 4'747.-**, la caisse de compensation déduit du montant de la cotisation minimale à payer la cotisation déjà versée.

Les étudiant-e-s sont soumis-e-s à la cotisation minimale dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 20^e anniversaire. Les étudiant-e-s qui exercent une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 17^e anniversaire.

Ne paient pas de cotisation :

- les étudiant-e-s qui peuvent prouver par une attestation de leur employeur ou d'une caisse de compensation qu'ils/elles ont, pendant l'année concernée, déjà versé des cotisations d'un montant de **Fr. 503.-** au moins sur le revenu de leur activité lucrative ou sur leurs allocations pour perte de gain
- les étudiant-e-s qui séjournent en Suisse uniquement pour y faire des études et n'y ont dès lors pas de domicile civil
- les étudiant-e-s dont le conjoint ou la conjointe est affilié-e à l'AVS-AI-APG suisse et a payé au moins le double de la cotisation minimale (**Fr. 1'006.-**) sur le revenu d'une activité lucrative au sens défini par l'AVS (revenu annuel du couple supérieur à **Fr. 9'494.-** ; si tel n'est pas le cas, les deux conjoints seront soumis à la cotisation minimale).

Ces indications fournissent un aperçu général.

Pour le règlement des cas individuels, seule la loi fait foi. Les caisses de compensation et leurs agences fournissent volontiers tous les renseignements utiles. La liste complète des caisses de compensation est disponible sur le site: www.avs-ai.ch.

Le Mémento «Cotisations AVS/AI/APG/AC» (2.10) est rédigé spécifiquement à l'attention des étudiant-e-s :

<https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Mémentos/Cotisations-AVS-AI-APG-AC>

Mesures de reconversion AI

Les personnes en situation de reconversion par l'intermédiaire d'une assurance, par ex. l'assurance invalidité (AI), doivent en informer le service administratif (et la comptabilité si une facturation particulière doit être effectuée). Toutes modifications à ce sujet en cours de formation seront annoncées aux mêmes services.

6. En dehors de l'établissement



Logement

La HETS-FR ne dispose pas de logements. La colocation est une solution intéressante et économique pour les étudiant-e-s. Les étudiant-e-s de la HETS-FR bénéficient des services d'Apartis, Régie estudiantine de Fribourg.

Adresses utiles pour les questions de logement :

Apartis – Fondation pour le logement des étudiants

Rue de l'Hôpital 4 – 1700 Fribourg
026 300 73 13 – apartis@unifr.ch – www.unifr.ch/apartis

Chambre fribourgeoise de l'immobilier

Rue de l'industrie 3 – 1700 Fribourg
026 435 31 00 – office@cfi-ikf.ch – www.cfi-ikf.ch

Résidence Universitaire Bel-Praz (pour hommes)

Rue P.-A. Faucigny 7 – 1700 Fribourg
026 424 46 44 – info@bel-praz.ch – www.bel-praz.ch

Foyer Beauséjour

Rue Joseph-Piller 4 – 1700 Fribourg
026 347 33 77 – info@foyer-beausejour.ch – www.foyer-beausejour.ch

Foyer St-Canisius

Chemin de Jolimont 4 – 1700 Fribourg
026 351 15 40 – location@gerama.ch – www.gerama.ch

Convict Salesianum

Avenue du Moléson 21 – 1700 Fribourg
026 351 11 11 – www.salesianum.ch – salesianum@chemin-neuf.org

Cité St-Justin

Rue de Rome 3 – 1700 Fribourg
026 351 16 16 – justinfr@justinus.ch – www.justinus.ch

Foyer Père Girard

Rue de Morat 8 – 700 Fribourg
026 351 15 40 – location@gerama.ch – www.gerama.ch

Le site web de l'Université de Fribourg propose également une bourse au logement : www.unifr.ch



Activités sportives

Pour favoriser la pratique d'activités sportives, la HETS-FR a conclu avec l'Université de Fribourg une convention donnant aux étudiant-e-s la possibilité de participer aux sports universitaires.

De ce fait, la HETS-FR verse au Service du sport universitaire un montant de Fr. 75.– pour chaque étudiant-e inscrit-e.

Il reste à charge de l'étudiant-e les montants mentionnés ci-dessous :

- L'inscription annuelle de Fr. 75.– qui se fait en ligne directement sur le site du Service du sport universitaire (<http://www.unifr.ch/sportuni/fr/>). Ce montant vaut pour toute l'année académique (pas de possibilité de paiement semestriel). Lors de la première inscription, Fr. 30.– sont perçus par le Service du sport universitaire pour l'établissement de la Campus Card et pour les frais administratifs.
- Pour certains cours à effectifs limités (escrime, golf, sophrologie, etc.), une taxe supplémentaire peut être demandée par l'organisateur. Pour plus de précisions sur ce point et pour tout renseignement complémentaire, merci de vous référer au site du Service du sport universitaire (SSU) : www.unifr.ch/sport



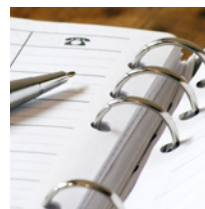
Culture et loisirs

Fribourg est une ville bilingue qui offre, avec ses communes voisines, une belle qualité de vie. Située sur la Sarine, au pied de falaises escarpées, Fribourg fut fondée par les Zähringen en 1157. Sa vieille ville et sa cathédrale gothique, ses ruelles étroites, ses vieux ponts de bois et de pierre, ses musées, ses bistros typiques et ses places pittoresques en font l'un des plus beaux sites médiévaux d'Europe.

De nombreux festivals et manifestations culturelles contribuent au rayonnement de la ville, en particulier Equilibre et Nuithonie (salles de spectacle), le Festival international du film de Fribourg (FiFF), le Festival Belluard Bollwerk International (BBI) ou encore les rencontres folkloriques internationales (RFi).

Un AG culturel (jeunes jusqu'à 21 ans) de 100.– donne libre accès à des événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions du canton de Fribourg (infos : <https://www.20ans100francs.ch/>)

Informations complémentaires sur : www.fribourgtourisme.ch



Principales adresses en un coup d'œil

Haute école de travail social Fribourg

Rte des Arsenaux 16a – 1700 Fribourg

Réception : 026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch – www.hets-fr.ch

Secrétariat académique : secretariat-ts@hefr.ch

Conseillère aux études

Dunya Acklin

026 429 62 40 – dunya.acklin@hefr.ch

Comptabilité HETS-FR

026 429 60 17 – financesHETS@hefr.ch

Répondant-e-s santé et sécurité des personnes HES-SO Fribourg

M^{me} Domingas Ribeiro et M. Marco Matrascia

026 429 60 60 – help@hefr.ch

Crèche Pérollino

Route des Arsenaux 16 – 1700 Fribourg

026 321 23 43 – perollino@hefr.ch – www.perollino.ch

Bibliothèque cantonale et universitaire

Rue Joseph-Piller 2 – 1700 Fribourg

026 305 13 33 – bcu@fr.ch – www.fr.ch/bcu

Numéros d'urgence

144 Premiers secours

118 Incendie

117 Police

145 Toxiques

Haute école de travail social Fribourg
Rte des Arsenaux 16a – CH-1700 Fribourg
Réception : 026 429 62 00 – hets-fr@hefr.ch
Secrétariat académique : secretariat-ts@hefr.ch